

REGLEMENT LOCATION & BOAT-SHARING GB WAYPOINT 2023

Le centre nautique *GB WAYPOINT*, ci-après défini « organisateur » propose un programme de location et utilisation partagée (boat-sharing) de bateaux à moteur et à voile, dont la participation est soumise aux règles suivantes :

- Être majeur et titulaire d'un permis de conduire les bateaux, valable sur les eaux Suisses pour la catégorie correspondante (voiliers et/ou bateaux à moteur).
- Être couvert par une assurance responsabilité civile.
- Fournir une copie imprimée ou numérisée du permis de conduire les bateaux.
- Participer, avant la première location, à une course de contrôle, qui permettra à l'organisateur de vérifier les compétences du conducteur et à ce dernier de connaître les particularités des bateaux disponibles. La course de contrôle n'est pas exigée pour les personnes ayant suivi et achevé leur formation de conducteur dans l'école de l'organisateur.

L'organisateur peut refuser une demande de participation ou exiger des sessions de perfectionnement, s'il estime que les compétences du conducteur sont insuffisantes. La course de contrôle et les sessions de perfectionnement éventuellement requises sont soumises aux tarifs publiés pour les cours de conduite sur bateaux à moteur.

Réservations

Chaque location doit être réservée d'avance, exclusivement via e-mail à l'adresse : info@gb-waypoint.com.

Les réservations deviennent fermes uniquement après confirmation écrite par l'organisateur. Le paiement se fait par virement bancaire au moment de la réservation.

Les demandes de réservation doivent clairement spécifier : la date, l'heure de départ et de retour, le nombre de passagers adultes et d'enfants, l'âge des enfants. Elles sont traitées dans l'ordre de réception.

Annulations

L'annulation des réservations est possible, sans pénalités, par e-mail, avec au moins 5 jours ouvrables de préavis. L'annulation tardive des réservations est acceptée sans pénalité uniquement pour des raisons sanitaires ou en cas de conditions météorologiques dangereuses ou manifestation défavorables : vents dépassant force 4 sur l'échelle de Beaufort, situation orageuse, pluie battante et persistante, mauvaise visibilité, avis de prudence ou tempête en cours.

En cas d'annulation tardive pour d'autres raisons, 75% du prix de la location est facturé.

En cas d'absence non communiquée (no show) 100% du prix de la location est facturé.

Tarifs

Les tarifs en vigueur sont publiés chaque saison sur le site internet www.gb-waypoint.com et peuvent subir des modifications d'une saison à l'autre. Les tarifs sont sur base horaire indivisible. Les départs se font aux heures pleines et chaque heure entamée est entièrement comptabilisée.

Cautions et modalités de paiement

Une caution de FRS 500.- en argent comptant est exigée avant chaque utilisation, en plus du prix de la location ; elle est restituée à la fin de la location, si aucun dégât imputable aux utilisateurs n'est constaté. En cas contraire, la caution est totalement ou partiellement retenue, proportionnellement aux dégâts causés. Le conducteur du bateau est responsable des dommages causés au bateau loué au à des tiers. Il devra répondre personnellement de ces dommages, même au-delà du montant couvert par la caution versée, en cas de faute grave ou si les dommages ne sont pas couverts par l'assurance du bateau. En cas d'accident, faute grave ou autre action qui puisse comporter l'immobilisation ou la séquestration du bateau, le conducteur répondra personnellement de la perte de gain causée à l'organisateur.

Consommation de carburant

Les bateaux sont mis à disposition avec le réservoir plein, toutefois le conducteur est tenu de vérifier le niveau de carburant avant le départ et pendant la navigation. Il est seul responsable d'une panne due à sa négligence.

Le carburant consommé est comptabilisé au retour et facturé au conducteur au prix de la pompe du port de Nyon majoré de 25% pour le service. Le paiement du carburant consommé se fait exclusivement au comptant

sur place. En alternative, le conducteur peut rendre le bateau avec le plein, en montrant à l'organisateur la quittance du distributeur. Le carburant admis est uniquement de l'essence sans plomb 98.

Consignes d'utilisation et sécurité

En souscrivant le présent règlement, Chaque conducteur assume personnellement la responsabilité du bateau et s'engage à respecter les consignes suivantes :

- Contrôler l'équipement du bateau et de ses co-équipiers avant le départ.
- Avoir à bord son permis de conduire, ainsi qu'un document d'identité.
- Ne pas dépasser le nombre de personnes admises à bord.
- Ne pas utiliser le bateau à des fins commerciales, ni pour la formation d'élèves conducteurs.
- S'assurer que tous les passagers aient un document d'identité en cas de franchissement des eaux frontière.
- Avoir à bord un téléphone mobile et en communiquer le numéro à l'organisateur. Rester atteignable en permanence et communiquer immédiatement à l'organisateur tout cas de panne, dommage ou accident, pour qu'une assistance puisse être organisée, si nécessaire. En cas d'urgence ou accident grave, la police et l'organisateur devront être immédiatement prévenus.
- Eviter de se faire remorquer ou remorquer d'autres bateaux, sans autorisation préalable de l'organisateur, sauf cas de détresse ou urgence absolue.
- Respecter les règles de la navigation et le devoir de vigilance.
- Exiger le port du gilet de sauvetage à bord pendant la navigation : en permanence pour les enfants et les personnes ne sachant pas nager ; à chaque fois que la prudence l'exige pour toutes les personnes à bord, notamment de nuit, par mauvaise visibilité, en cas de navigation à vitesse élevée ou par conditions météorologiques fortes.
- Observer et faire observer l'interdiction de fumer ou d'allumer quelconque flamme à bord ou à proximité des bateaux.

Autres dispositions

Les bateaux doivent être rendus dans le même état de propreté du début de l'utilisation. A cet effet, nous conseillons un retour au port en temps utile pour effectuer le nettoyage. Le matériel de nettoyage est disponible à bord ou auprès de l'organisateur. L'utilisation de produits détergents est interdite. Sur demande, ou si nécessaire, le nettoyage sera effectué par l'organisateur au tarif de FRS 90.-/heure.

La location des bateaux est possible uniquement de jour et le retour au port doit être prévu avant le coucher du soleil. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'utilisation des bateaux à l'occasion de manifestations comportant des risques particuliers.

La zone de navigation comprend la totalité du Lac Léman, toutefois, tout éloignement géographique supérieur à 20 km depuis le port de Prangins doit être communiqué à l'organisateur avant le départ où aussi tôt que possible.

Cartes saisonnières boat-sharing

Les conducteurs qui envisagent des utilisations fréquentes, peuvent acheter des cartes saisonnières boat-sharing, permettant la location des bateaux à des tarifs préférentiels.

Je souhaite participer au programme de location de bateaux proposé par gb WayPoint Sàrl à Prangins.

Nom : Prénom :

Adresse : NPA, lieu :

Tél. mob. : E-mail :

J'ai lu et j'accepte ce règlement, les conditions générales et tarifs gb WayPoint 2023. Cette souscription a valeur contractuelle pour toutes mes locations pendant la saison en cours.

Date : Signature :